

**COMMUNE DE LA TABLE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 27 JUIN 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Table, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.*

*Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Bernard THIABAUD, Michel FORAY, , Claudine PERRIN, Bernard THOMAS.*

*Absent excusé : Clément JACQUEMMOZ (représenté par Michel FORAY)  
Chantal PERRAZ (représentée par Bernard THOMAS)*

*Secrétaire de séance : Claudine PERRIN*

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité,

1- l'ajout du point suivant :

Etat d'assiette des coupes de bois 2020

2- Le point prévu à l'ODJ : contrat de maintenance informatique est reporté au prochain conseil

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 MAI 2019 (2019.06.01):**

Le compte-rendu du 17 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2 - TRAVAUX DE MAILLAGE DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DIT DE CHAMPENET AVEC LA CONDUITE DU SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHETTE - PONT DE LA PROVENCHERE (2019.06.02):**

Le Maire rappelle les conséquences des intempéries de juillet et août 2017 qui ont impacté le captage de CHAMPENET et le réseau principal de distribution de la commune, la nécessité d'assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable et, l'opportunité de mailler ce réseau avec celui du Syndicat des Eaux de La Rochette au niveau du Pont de la Provenchère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé l'avant-projet définitif du bureau d'études BARON pour un montant de 230 235,00 € HT soit 276 282,00 € TTC hors branchement électrique,

Ce dernier sera réalisé par ENEDIS pour un montant de 75 000,00 € HT soit 90 000 € TTC,

Le Syndicat des Eaux de La Rochette, a proposé de prendre en charge les frais de Maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 000,00 € HT et d'élaborer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie,

La commune de La Table aura recours à l'emprunt pour financer cette opération (prévue au budget 2019),

**3 - SUCCESSION DE MONSIEUR ALBERTO (2019.06.03):**

La commune de La Table a été sommée de prendre parti sur la succession de Monsieur Henri ALBERTO à la requête de Anny MUCKENBRUNN et Claude MUCKENBRUNN le 26 juin 2019. Maître ARTUSI, Avocat de la commune, a déconseillé préalablement la transaction proposée par protocole, car trop incertaine sur les avantages effectifs que pourrait en retirer la collectivité. En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à la succession de Monsieur ALBERTO et en informera le TGI de Chambéry.

**4 - ATTRIBUTION TRAVAUX COMPLEMENTAIRES - PARKING LES LANDAZ (2019.06.04) :**

Deux entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux complémentaires : le revêtement du parking aux Landaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé le choix de l'entreprise SER TPR, ayant proposé la meilleure offre, pour un montant de travaux de 7 041,20 € HT soit 8 449,44 € TTC

La nature des travaux réalisés seront la mise en forme du support existant (création de pente et dévers), la pose d'enrobés à chaud et signalisation.

**5 - ATTRIBUTION TRAVAUX VOIE COMMUNALE DE LA MARTINETTE (2019.06.05) :**

La Direction Départementale des Territoires de la Savoie (DDT 73) a validé le projet de réhaussement de la voie communale de La Martinette et la protection des berges du ruisseau des Fruitières. Deux entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé le choix de l'entreprise sarl FORESTIER, ayant proposé la meilleure offre, pour un montant de travaux de 10 200,00 € HT soit 12 240,00 € TTC

#### **6 - SUBVENTION ESPACE JEUNES GAIA PONTCHARRA (2019.06.06):**

L'espace Jeunes « GAIA » situé à Pontcharra mène, depuis 1985, des actions éducatives envers les pré-adolescents, les adolescents et les jeunes adultes du Haut Grésivaudan. C'est un lieu d'accueil convivial pour les 12 à 18 ans.

L'espace jeunes Gaia est financé principalement par la mairie de Pontcharra et les communes du Haut Grésivaudan.

Une demande de subvention a été sollicitée pour le financement de cette structure à compter de 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une participation financière basée au prorata du nombre d'élèves de la commune fréquentant le lycée, soit un coût prévisionnel 2020 de 300.37 €, pour 9 lycéens de La Table).

#### **7- INSCRIPTION DES COUPES DE BOIS A L'ETAT D'ASSIETTE 2020 (2019.06.07) :**

L'état d'assiette 2020 prévoit le martelage des parcelles 4,29, 30 et 3. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le martelage des bois de ces parcelles par l'ONF, opte pour une vente en bloc et sur pied des bois de ces parcelles (volume estimé 2 683 m<sup>3</sup>), précise que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre, en accord avec la commune.

#### **12 - QUESTIONS DIVERSES :**

Urbanisme en cours : DP Mr BRUN Benjamin (Les Favières) pose d'une pergola en façade - DP Mme BONNET Noëlle (Les Curtets) : Pose d'une charpente au-dessus du portail

#### **Travaux :**

- Eglise : travaux en cours (reprise du crépi intérieur) achèvement prévu le 31 juillet. Fermeture de l'édifice durant cette période.
- Cimetière : achèvement de la 1<sup>ère</sup> tranche - Les travaux sont prévus début juillet.
- Barrière du Pic de l'Huile mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2019
- Plateforme de stockage de bois, route de Rebet par la Communauté de communes Cœur de Savoie. Une réunion publique s'est tenue en mairie le 17 juin à 18h30 pour la présentation du projet.
- Signalisation des arrêts de bus scolaires : les travaux sont terminés

#### **Divers :**

- Forêt communale : vente de la parcelle 18 pour 25 111 € aux Scieries Réunies le 18 juin dernier.
- Vitesse excessive dans le Chef-Lieu :

Suite à un accident corporel survenu le 17 avril dernier au Chef-Lieu, une pétition transmise en mairie a sollicité une limitation de vitesse à 30 km/h assortie de l'installation de dos d'ânes ou de plateaux surélevés. Une étude de faisabilité est en cours par les services de l'équipement.

#### **Subventions obtenues :**

par Le Conseil Général de la Savoie : cimetière (16 169 €), murtronic (9 292 €), four à pains communal (4 544 €) et tracteur (36 800 €)

par La Région : four à pains communal (1 000 €) et cimetière (8 006 €)

#### **MAILLAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHETTE :**

Une REUNION PUBLIQUE se tiendra en mairie, le vendredi 19 juillet 2019 à 19h30

Le prochain conseil est prévu le vendredi 23 août 2019 à 20h.

Le Maire,  
Jean-François CLARAZ

